

Séance du Conseil Municipal

en date du

22 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-deux du mois de novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René VALORGE, Maire.

Présents : M. VALORGE René, Mme DECHAVANNE Céline, M. DEMURGER Jean-François, Mme FARABET Béatrice, M. BAIZET Patrick, Mme MATHOU Bénédicte, M. BALTHAZARD David, M. SIMON Pascal, Mme DUCROT Alexandra, M. SECCO Nicolas, Mme THEVENET Aurélie, Mme CARRENO Mercedes, Mme BAJARD Brigitte,

Secrétaire de séance : Mme THEVENET Aurélie

Absent excusé : M. DELANGLE Francis,

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des présents.

I. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS EXTERIEURES ET DELEGATIONS DU MAIRE

➤ *Comité Consultatif Eau et Assainissement*

David BALTHAZARD présente les travaux du Comité Consultatif Eau et Assainissement de la Communauté de communes. Il rappelle qu'une consultation groupée a été organisée pour le contrôle des équipements électriques, de levage et sous pressions situés dans les installations liées à la compétence eau et assainissement dans toutes les communes du territoire. Il explique qu'un travail d'harmonisation budgétaire est en cours avec les mairies pour préparer le transfert de compétence et comptabiliser les coûts masqués liés à l'assainissement qui passent sur les budgets communaux (frais de personnel, d'entretien, de petits matériels...)

Concernant le budget boues, une prospective financière sur plusieurs années montre que la section de fonctionnement sera de plus en plus difficile à équilibrer. Pour l'année 2023, le Comité Consultatif propose de reconduire les tarifs à l'identique.

Il indique également qu'une réflexion commune est en cours pour le contrôle de branchements tant sur les installations neuves que sur les ventes.

➤ *Forum Culture et Ruralité*

Béatrice FARABET indique qu'elle a participé au Forum Culture et Ruralité en sa qualité de référent culturel le 10 novembre dernier. Elle précise les missions du référent culturel, à savoir la promotion de l'offre culturelle sur le territoire et la diffusion des informations relatives aux possibilités de financement des actions culturelles.

Afin d'encourager l'organisation de manifestations d'octobre à mai, des financements supplémentaires pourraient être accordés aux actions organisées pendant cette période creuse.

➤ *SIEL*

Jean-François DEMURGER indique qu'un rencontre a eu lieu avec les représentants du SIEL et de l'entreprise Dugelet afin de faire le bilan annuel de l'éclairage public. Il rappelle que dans le contexte actuel de sobriété énergétique, il est nécessaire d'envisager le remplacement des lampadaires par des lampadaires Led. Dans un 1er temps, la commission Voirie devra réfléchir à la possibilité de supprimer certains points lumineux. A la suite de cet état des lieux, le SIEL fera un estimatif du coût du passage en Led des lampadaires qui sera ensuite réalisé sur plusieurs exercices.

Lors de cette rencontre, la question de l'éclairage de la liaison douce en solaire et celle de l'éclairage du futur terrain de pétanque à l'arrière de la salle des sports a été évoquée.

➤ *Comité Consultatif Déchets Ménagers*

Mercedes CARRENO fait le compte-rendu de la dernière réunion du Comité Consultatif Déchets Ménagers lors de laquelle a été présenté le projet de budget 2023 d'un montant de 3 millions d'euros. Elle précise que la redevance a été votée sans augmentation pour la 8^{ème} année consécutive malgré la baisse des recettes liées au recyclage des emballages par Citeo et à l'augmentation de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes due sur toute tonne enfouie).

Elle indique qu'il est prévu d'acquérir un camion de collecte de 3,5 tonnes pour compléter certaines tournées. Concernant le renouvellement des colonnes de tri, la commande de l'ensemble des colonnes a finalement été réalisé en une seule fois afin de limiter l'effet de la hausse générale des matières premières.

➤ *Syndicat de Gestion du Gymnase de la Bouverie*

Mercedes CARRENO relate la réunion du Syndicat de Gestion du Gymnase de la Bouverie. Elle indique que la participation des communes reste fixée à 115 € par élève scolarisé au collège Michel Servet.

La question du paiement des communes non-adhérentes au Syndicat mais qui ont des élèves scolarisés au Collège Michel Servet a été de nouveau soulevée étant donné que ces communes ne versent actuellement pas de participation.

Les services de la Sous-Préfecture ont été interrogés pour trouver une solution à cette situation en tenant compte des statuts du Syndicat.

II. REHABILITATION DU PARC DES SPORTS : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Céline DEHAVANNE rappelle le projet de réhabilitation du parc des sports qui comprend la création d'un terrain de foot en gazon synthétique à la place du terrain de foot actuel en stabilisé et également d'un terrain de basket extérieur 3x3. Ce projet prévoit également l'aménagement d'un terrain de pétanque à l'arrière de la

salle des sports avec une partie du goudron retiré du terrain actuel, l'installation d'une plateforme Street Work Out et d'une plateforme Fit Park.

Le projet de création d'un parc de stationnement accessible par la liaison piétonne se fera finalement dans un 2ème temps, car il faut se laisser le temps d'étudier en même temps la réalisation d'ombrières photovoltaïques dont le portage serait assuré par le SIEL avec une production électrique équivalente à 2 fois la consommation des bâtiments communaux .

Elle rappelle le plan d'aménagement prévu et présente le détail estimatif qui s'élève à 615 744,50 € HT pour l'ensemble du projet y compris les tranches optionnelles.

Afin de financer cet important projet pour la commune, le Conseil Municipal sollicite une aide financière de l'Etat au titre de la DETR, de la Région au titre des équipements sportifs et du Département au titre de l'enveloppe territorialisée. Il sollicite également une aide auprès des Fédérations de Football et de Basket Ball ainsi qu'une subvention dans le cadre du plan des « 5000 terrains de sport d'ici 2024 ».

III. PROJETS D'INVESTISSEMENTS 2023 : DEMANDES DE SUBVENTIONS

➤ *Amendes de police*

Jean-François DEMURGER rappelle au Conseil Municipal que la commission Voirie propose la réalisation de plusieurs aménagements sur la rue de la Gare visant à réduire la vitesse des véhicules et à améliorer la sécurité des piétons.

Il présente le projet qui consiste à créer une écluse le long de la rue de la Gare, entre le carrefour avec l'allée Pierre de Coubertin et le pont du Sornin. Cette écluse permettra de réduire cette portion de rue à une seule voie de circulation et de sécuriser les places de stationnement qui y seront intégrées.

Il est également prévu de prolonger le trottoir existant du virage de La Fabrique jusqu'au carrefour avec le Chemin de Rochemond afin de sécuriser les piétons et de réduire la vitesse des véhicules qui empruntent ce carrefour.

L'ensemble de ces travaux s'élève à 20 895 € HT.

Il indique que le Département apporte une aide financière spécifique pour ces travaux de sécurité routière dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police.

Le Conseil Municipal approuve la réalisation de ces aménagements de sécurité et sollicite une aide financière pour la réalisation de ces travaux dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police 2023.

➤ *Aire de jeux inclusive*

Béatrice FARABET explique au Conseil Municipal que la Région Auvergne-Rhône Alpes alloue une subvention pour l'installation d'une aire de jeux inclusive à hauteur de 80 % dans la limite de 15 000 € de subvention. Elle présente le règlement d'attribution de cette subvention et indique qu'une telle aire de jeux pourrait être installée au Parc Félix Buisson.

Après avoir pris connaissance des différentes offres des fournisseurs, le Conseil Municipal retient la proposition de la société Kompan, et mandate la commission pour définir les jeux retenus dans la limite de la dépense subventionnable.

➤ *Enveloppe de solidarité 2023*

Jean-François DEMURGER indique que la pose de stores à l'école et au restaurant scolaire prévue en 2023 pourrait bénéficier d'une aide du Département dans le cadre de l'enveloppe de solidarité. Le projet de réfection du parvis de la mairie pourrait également y être inclus, mais les devis n'ont pas encore été reçus.

Le Conseil Municipal décide de revoir ce point à la prochaine réunion lorsque tous les devis seront établis.

IV. LOTISSEMENT ET PARKING RUE DE L'INDUSTRIE : POINT SUR L'AVANCEMENT DU DOSSIER

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal que le projet de création d'un lotissement communal rue de l'Industrie nécessite une modification des réseaux EDF présents sur le terrain. D'une part, il sera nécessaire de déplacer le poteau EDF qui se trouve dans l'entrée du futur lotissement et d'autre part il faudra relever la ligne Haute Tension qui traverse le tènement. Cette ligne Haute Tension est par ailleurs enfouie le long du centre de secours, au niveau des futurs lots à bâtir, ce qui risque de poser problème lors des constructions.

Afin d'éviter toute complication à l'avenir, il serait opportun de déplacer cette ligne pour l'enfouir sous la voie de desserte du futur lotissement et du parking.

Il indique qu'une réunion a eu lieu sur place avec Enedis pour envisager les différentes solutions et présente les devis établis par Enedis en fonction de la solution retenue.

Le Conseil Municipal prend acte de ces devis et mandate le Maire pour continuer à travailler avec Enedis sur le déplacement de cette ligne Haute Tension, ainsi qu'avec le Siel pour les réseaux basse tension et telecom.

V. FINANCES

➤ *Crédit court terme- budget assainissement*

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal que la commune a réalisé cette année un programme de travaux d'assainissement à hauteur de 315 000 € pour lesquels une aide financière de l'Agence de l'Eau et du département lui a été accordée.

Le décalage entre le paiement des factures et le versement des subventions génère des difficultés de trésorerie temporaire. C'est pourquoi il propose au Conseil Municipal de souscrire un crédit court terme de 130 000 € dans l'attente du versement des subventions.

Après avoir pris connaissance des offres des 3 établissements bancaires consultés, le Conseil Municipal approuve la souscription d'un crédit court terme de 130 000 € sur 24 mois auprès du Crédit Mutuel au taux fixe de 2,70 %.

➤ *Décisions Modificatives*

René VALORGE fait un point sur l'exécution du budget Communal et du budget assainissement et détaille les virements de crédits nécessaires à l'abondement des chapitres déficitaires sans modification de l'équilibre du budget.

Le Conseil Municipal approuve les Décisions Modificatives n°1 du Budget Communal et du Budget Assainissement telles que présentées.

➤ *Reversement d'une part de la taxe d'aménagement à Charlieu-Belmont Communauté*

René VALORGE explique au Conseil Municipal que l'article 109 de la loi de finances pour 2022, modifiant l'article L 331-2 du code de l'urbanisme, a rendu obligatoire le partage de la taxe d'aménagement entre la commune percevant la taxe et l'EPCI dont elle est membre, compte tenu de la charge des équipements publics relevant de leurs compétences respectives. Il précise que cette disposition est d'application immédiate, pour les permis de construire déposés depuis le 1^{er} janvier 2022 et que les communes et les intercommunalités doivent délibérer avant le 31 décembre 2022 pour préciser les modalités de reversement de la taxe d'aménagement perçue en 2022 et 2023.

Il présente la décision du Conseil Communautaire, suite à la Conférences des Maires, qui propose de retenir un reversement de 100 % de la taxe d'aménagement perçue par la commune pour les projets réalisés sur les extensions ou créations de zones d'activités intercommunale, ainsi que pour les équipements publics portés par l'intercommunalité. Par ailleurs, un travail sera engagé afin de tendre à une harmonisation des taux sur les zones d'activités.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal approuve les modalités de reversement de la taxe d'aménagement telles que proposées par le Conseil Communautaire. Ce reversement n'aura pas d'impact dans l'immédiat pour la commune.

➤ *Demande de subvention de la part du Secours Populaire*

Béatrice FARABET fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention du comité du Secours Populaire Français de Charlieu.

Elle indique que l'activité de cette association s'est renforcée depuis quelques années et particulièrement depuis la crise sanitaire et que celle-ci a constaté une forte augmentation des personnes aidées ou accompagnées provenant du territoire de Charlieu-Belmont Communauté.

Après avoir pris connaissance du bilan financier de l'association, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 80 € au secours populaire.

VI. PERSONNEL

➤ *Modification du tableau des effectifs : suppression d'un poste d'adjoint technique à temps complet*

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal que M. Michel CARON, Adjoint Technique, a fait valoir ses droits à la retraite depuis le 1^{er} novembre 2022. Il indique qu'il convient donc de supprimer ce poste devenu vacant.

Le Conseil Municipal valide cette modification du tableau des effectifs telle que proposée.

➤ **Convention CNRACL avec le CDG**

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal que le Centre de Gestion assure pour le compte de la commune le contrôle et la réalisation des dossiers retraite des agents dans le cadre d'une convention. Il précise que la convention actuelle avec le Centre de Gestion arrive à échéance le 31 décembre prochain, et propose de renouveler cette convention pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2023.

Après avoir pris connaissance du projet de convention 2023-2026 avec le centre de Gestion de la Loire, le Conseil Municipal approuve ladite convention et autorise le Maire à la signer.

VII. DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

René VALORGE explique au Conseil Municipal que l'article 2 du décret N°2022-1091 du 29 juillet 2022 a créé fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours. Un Conseiller Municipal correspondant incendie et secours doit donc être désigné dans chaque commune.

Le Conseil Municipal désigne M. David BALTHAZARD en qualité de correspondant incendie et secours. Celui-ci sera nommé par arrêté municipal.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

➤ **Validation du PEDT 2022-2024**

Alexandra DUCROT explique au Conseil Municipal qu'un nouveau Projet Educatif de Territoire a été élaboré pour la période 2022-2024, reposant sur le lien créé entre les communes, la communauté de communes, les associations l'éducation nationale et les parents.

Elle présente le contenu du PEDT 2022-2024 et précise qu'autour du thème central de l'éducation à la citoyenneté et au vivre-ensemble, les objectifs du précédent PEDT seront reconduits, à savoir participer à la construction de l'individu dans un espace de qualité, éduquer ensemble en recherchant une complémentarité éducative. Pour ce nouveau PEDT, 3 axes périphériques à l'éducation et à la citoyenneté ayant été collectivement dégagés (Culture, Environnement et Activités physiques), des objectifs opérationnels ont été déclinés :

- concevoir des outils communs (répertoire des intervenants culturels, sportifs, éducation à l'environnement..., boîte à idées)

- organiser des rencontres (temps de mise en commun des travaux réalisés par les enfants).

Cette convention PEDT est signée par la CAF, l'Education Nationale, la communauté de communes, les communes et les associations gestionnaires d'accueil de loisirs. Dans ce cadre, le soutien financier de la CAF sera renforcé avec une bonification sur prestation de service ordinaire.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal approuve la convention Projet Educatif de Territoire 2022-2024 tel que présentée et autorise le Maire à la signer.

➤ **Validation des articles pour le bulletin municipal**

Le Conseil Municipal discute des sujets à aborder dans le bulletin municipal « La Vie de Saint Denis » dont la parution est prévue fin janvier. Tous les articles doivent être transmis à la commission communication pour le 15 décembre au plus tard.

Le Maire,
René VALORGE